

**CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES
PERSONNES HABLES À VOTER**

DEMANDE DE SCRUTIN RÉFÉRENDIAIRE

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-EM-363 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE
849 000 \$ POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT POUR DES BUREAUX
MUNICIPAUX AU 1-5, RUE PRINCIPALE**

Je, Anny Després, greffière adjointe à la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts, certifie :

- que le nombre de personnes habiles à voter pour le *Règlement numéro 2023-EM-363 décrétant une dépense et un emprunt de 849 000 \$ pour la réalisation de travaux d'aménagement pour des bureaux municipaux au 1-5, rue Principale* est de 9 555;
- que le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 966;
- que le nombre de demandes reçues est de zéro (0).

Je déclare

- que le *Règlement numéro 2023-EM-363 décrétant une dépense et un emprunt de 849 000 \$ pour la réalisation de travaux d'aménagement pour des bureaux municipaux au 1-5, rue Principale* est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter.
- qu'un scrutin référendaire doit être tenu.

Lecture faite à Sainte-Agathe-des-Monts, le 21 septembre 2023, à 19 h 01.

(S) ANNY DESPRÉS

Anny Després, greffière adjointe

(Article 555 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*)

DÉCLARATION SOUS SERMENT

(Article 541 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*)

Je soussigné(e), France Paquette, adjointe juridique de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts, déclare que je remplirai mes fonctions de responsable de registre conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

Sainte-Agathe-des-Monts, ce 19 septembre 2023

(S) FRANCE PAQUETTE

FRANCE PAQUETTE
Adjointe juridique

Affirmé solennellement devant moi, à Sainte-Agathe-des-Monts,

Ce 19 septembre 2023

(S) STÉPHANIE ALLARD

Me Stéphanie Allard
Greffière